





**Manifestation sportive et rassemblement chaleureux, La Passagère s'attache à satisfaire pleinement celles et ceux qui souhaitent conjuguer course à pied et paysages d'exception.**

 **Parcours** : 14 km

 **Départ** : Rue Ville Es Mesniers (à l'angle du boulevard Jules Verger) – Dinard  
3 SAS de départ entre 10h10 et 10h20


 **Arrivée** : Avenue Franklin Roosevelt – Saint-Malo

 **Récompenses** : Aux 3 premiers du classement scratch hommes et femmes et aux 3 premières équipes du Challenge entreprises. Un lot sera remis à chaque finisher.

 **Inscriptions & engagements** :

- Individuel : **15 euros**  
(1€ sera reversé à l'association Alliance Syndrome de dravet)
- Équipe entreprises : **100 euros**
- Inscriptions **uniquement** sur Nextrun




 **Challenge Entreprises** : 4 coureurs qui devront partir et franchir la ligne d'arrivée **ensemble**. 100 dossards seront ainsi alloués aux 25 équipes.


**Renseignements pratiques** :

lapassagere@roullier.com ou www.lapassagere.fr

 Mais aussi sur les réseaux sociaux : Facebook & Instagram

**Ravitaillements** : **Aucune distribution de bouteille d'eau ne sera effectuée sur le parcours. Les coureurs seront en autonomie complète.** Un **ravitaillement complet** sera prévu à l'arrivée.

 **Navettes** : Des **navettes** seront assurées avant le départ de la course de Saint-Malo vers Dinard. Le tarif appliqué est de **4€ par coureur**. Seuls les coureurs qui y ont souscrits pourront en bénéficier.


 **Chronométrage** : Enregistrement des temps par **puce électronique** par Chronowest.


**Attention** : **barrière horaire à 14h00** (au-delà de ce temps, pas de classement. La sécurité des concurrents encore sur le parcours ne pouvant être assurée, les concurrents sont placés automatiquement hors course.)


 **Circulation accompagnateurs** :

Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de la course, **aucun accompagnateur ne peut être admis dans la course.**


 **Protocole sanitaire** : une application stricte du protocole qui sera en vigueur le jour de l'événement sera appliqué.


 **Remise des dossards** : **Samedi 3 mai, de 14h à 17h30, à l'UFS**, 27 avenue Franklin Roosevelt à St Malo et **le dimanche 4 mai, de 9h à 10h, sur la zone de départ** rue Ville Es Mesniers à Dinard. **Seuls les dossiers complets** pourront être retirés. Nous vous invitons à vérifier le statut de votre dossier sur le site NextRun. Dossard nominatif non remboursable, non échangeable.


 **Bourse aux dossards** : Lorsque la course sera complète, une bourse aux dossards sera mise en place sur Nextrun pour revendre un dossard.

 **Zone Natura 2000 et incidence course / environnement** : Vous allez emprunter le GR34C des bords de Rance et courir dans un environnement exceptionnel classé site Natura 2000. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et des débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Les concurrents se verront **DISQUALIFIÉS** par les organisateurs en cas de pollution ou de dégradation du site.

 **Assurances** : Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès d'Axa. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer **personnellement**.

 **Annulation de la course** : En cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

 **Assurance annulation individuelle de dossard** : L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement d'inscription ; **seules les personnes ayant souscrit l'assurance annulation lors de l'inscription** peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance. Cette assurance BETICKETING s'élève à **14% des frais d'inscription** (hors commission Nextrun) et elle vous permet d'être, sous certaines conditions définies par l'Assureur, **remboursé de 80% du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits** (hors commission et frais de service Nextrun).

**Procédure de remboursement via Beticketing**

La demande de remboursement se fera via **une interface dédiée** à laquelle vous aurez accès via votre contrat d'assurance. Il vous sera demandé de motiver votre demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement.

Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : [beticketing@assur-connect.com](mailto:beticketing@assur-connect.com).

En savoir plus sur les conditions d'annulation <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions> & <https://assur-connect.com/beticketing-faq/>.

 **Licence & Certificat médical** :

Conditions obligatoires pour participer à l'épreuve :

- **Être né(e) en 2009 ou avant** . Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

- **Présenter une licence délivrée par la FFA** en cours de validité comportant la mention « **en compétition** ».

- **Pour les non licenciés** : fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique soit de la « **course à pied en compétition** », soit de la « **athlétisme en compétition** », soit du « **sport en compétition** », datant de moins d'un an au jour de la course. **Cette réglementation exclut toutes les autres licences** (dont les licences «triathlon», qui ne sont plus autorisées) et tous les certificats médicaux qui ne mentionnent pas explicitement «course à pied en compétition», «athlétisme en compétition» ou «sport en compétition».

**DROIT D'IMAGE - UTILISATION D'IMAGE** : chaque coureur autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation sur tous les supports y compris les documents promotionnels, publicitaires, et livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**CNIL** : conformément à la loi Informatique et Liberté n°78 17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

## RÈGLEMENT - 4 MAI 2025



**Challenge enfants de 4 à 13 ans organisé par l'Association Sportive TIMAC, qui propose une combinaison de course à pied et de défis sportifs ludiques en collaboration avec le lycée Maupertuis et des clubs malouins.**

### Parcours :

- **course à pied** : 300 m pour les 4-6 ans, 800m pour les 7-9 ans & 1500m pour les 10-13 ans
- **défis sportifs** : équilibre, agilité, précision et puissance, adaptés à chaque catégorie d'âge

**Départ** : Avenue Franklin Roosevelt - Saint-Malo à 10h30

**Arrivée** : parking Centre Mondial de l'Innovation - Groupe Roullier - Boulevard Franklin Roosevelt - Saint-Malo

**Récompenses** : Un **lot** sera remis à chaque finisher.

### Inscriptions & engagements :

- **Gratuite**
- **Inscriptions obligatoire** :
  - sur **Nextrun**
  - ou **le samedi 3 mai de 14h à 17h30 - à l'UFS**, 27 avenue Franklin Roosevelt - Saint-Malo
  - ou **le dimanche 4 mai de 9h30 à 10h sur le lieu de départ le jour de la course - Avenue Franklin Roosevelt** - Saint-Malo



**Clôture des inscriptions le 4 mai 2024 à 10h.**

**Ravitaillements** : Un **ravitaillement complet** sera prévu à l'arrivée.

**Chronométrage** : **aucun chronométrage** ne sera appliqué. Par contre, chaque enfant se verra remettre un **dossard individuel**.

### Circulation accompagnateurs :

Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de la course, **aucun accompagnateur ne peut être admis sur l'ensemble du parcours.**

### Bénévoles :

Des bénévoles encadrés par l'équipe Organisation assureront la sécurité des enfants tout au long du parcours.

### Sécurité des enfants :

Pour des raisons de sécurité, **aucun accompagnant ne pourra participer et être présent sur la zone "obstacles / défis sportifs" qui se dérouleront au sein du parking du CMI Groupe Roullier.**

**Un double dossard sera remis au représentant légal** lors du retrait du dossard de son enfant. Ce dossard lui permettra de récupérer en toute sécurité son enfant (cf fléchage et indications sur site le jour de la course)

### Remise des dossards :

- **Samedi 3 mai, de 14h à 17h30, à l'UFS**, 27 avenue Franklin Roosevelt - Saint-Malo
- **Dimanche 4 mai, de 9h30 à 10h00, sur la zone de départ avenue Franklin Roosevelt** à Saint-Malo. **Seuls les dossiers complets avec une attestation parentale complétée pourront être retirés**

**Assurances** : Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès d'Axa. Il incombe à tous les représentants légaux d'assurer personnellement les participants à cette épreuve.

**Annulation de la course** : En cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### Autorisation parentale :

Conditions obligatoires pour participer à l'épreuve : **Être né(e) entre 2012 et 2021. Autorisation parentale obligatoire.**

**Droit d'image & utilisation d'image** : chaque parent ayant signé l'autorisation parentale de son enfant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles son enfant pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**CNIL** : conformément à la loi Informatique et Liberté n°78 17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs. Je peux exercer ces droits en contactant l'organisation : [lapassagere@roullier.com](mailto:lapassagere@roullier.com)

### Renseignements pratiques :

[lapassagere@roullier.com](mailto:lapassagere@roullier.com) ou [www.lapassagere.fr](http://www.lapassagere.fr)  
Mais aussi sur les réseaux sociaux : Facebook & Instagram